

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
CONSEIL DEPARTEMENTAL
ARCHIVES DEPARTEMENTALES

FONDS DE LA PRÉFECTURE DE LA SOMME

Direction du ravitaillement général de la Somme
Section Lait et Section agricole

Fonctionnement du service et contrôle du ravitaillement
(1941-1949)

Répertoire numérique détaillé

68 W

établi par
Inès GUERIN, Attachée territoriale,

sous le contrôle scientifique de
Arnaud ESPEL, Attaché de conservation du patrimoine,
Elise BOURGEOIS, Conservateur du patrimoine, directrice adjointe

et sous la direction de
Olivier de SOLAN, Conservateur du patrimoine, directeur

Amiens, 2015, 2018

SOMMAIRE

Introduction page 3

Présentation du versement

Intérêt historique du versement

Communicabilité

Bibliographie et sources complémentaires page 7

Répertoire numérique détaillé page 9

Frais de déplacement

Fabrication des produits laitiers

Contrôle de la production animale et végétale

INTRODUCTION

PRÉSENTATION DU VERSEMENT

Le versement 68W a été réalisé au cours des années 1970 par le Cabinet du Préfet de la préfecture de la Somme. Il concerne l'organisation du ravitaillement et du contrôle des cultivateurs et des producteurs de produits laitiers entre 1941 et 1949 par la Section lait et la Section agricole de la Direction départementale du ravitaillement général de la Somme. La description des liasses et la rédaction du bordereau de versement initial résultent d'un récolement succinct opéré par les agents des Archives départementales lors de l'arrivée des documents.

Le registre relatif aux subventions sur délimitation du prix de la viande a été retrouvé ultérieurement dans les collections des Archives départementales. Aucun élément ne permet connaître le contexte de versement de ce document.

Composé de trois articles avant et après classement en 2015 puis de quatre articles après ajout du registre retrouvé en 2018, ce versement de 0,6 mètre linéaire, articulé en trois parties, traite tout d'abord des remboursements de frais de déplacement des contrôleurs, commis et chefs de districts chargés du contrôle de la production laitière et des cheptels du département.

La deuxième liasse aborde l'organisation du ravitaillement en lait, en beurre et en fromage des divers dépôts, la fourniture de textile et de matériaux pour la fabrication, le stockage et le transport des produits laitiers, le contrôle de la qualité de la production et les amendes prélevées.

Enfin, la troisième partie de ce versement évoque l'imposition des cheptels et de la production céréalière par le contrôle du recensement des animaux et des terres cultivées.

Le registre des subventions sur délimitation du prix de la viande permet de réaliser la proportion des dépenses en personnel et en matériel dans ce secteur au sortir de la Seconde Guerre mondiale.

INTÉRÊT HISTORIQUE DU VERSEMENT

Dès la déclaration de guerre en septembre 1939, la livraison et l'approvisionnement des denrées alimentaires sont perturbés par la mobilisation générale (réquisition des hommes et des véhicules).

Encadré administrativement, le ravitaillement est assuré par les organisations socioprofessionnelles : les représentants des professions impactées sont choisis par l'Etat. La loi du 23 octobre 1941¹ fixe les stocks et les besoins par produit ; les zones excédentaires sont prélevées et le surplus est redistribué aux départements en difficulté.

Pour ce faire, le Secrétaire d'Etat au Ravitaillement (créé par la loi du 8 octobre 1940) et le Conseil Supérieur du Ravitaillement (créé par la loi du 26 juillet 1941) travaillent en lien étroit avec les préfets de département et de région ainsi que les sociétés anonymes de groupements d'achats. La production et la distribution des céréales, des viandes, des produits laitiers sont respectivement gérées par l'Office national interprofessionnel des céréales (ONIC), créé par la loi du 17 novembre 1940), le Comité national interprofessionnel des Viandes (créé par la loi du 27 septembre 1941) et le Comité central des Groupements interprofessionnels laitiers (créé par la loi du 27 juillet 1940).

Les textes fixent la composition des comités, les conditions d'utilisation, de vente et d'achat des produits ainsi que les sanctions en cas de manquement par les producteurs et éleveurs.

Cette organisation devient vite inefficace en raison de sa complexité et de sa rigidité, favorisant le développement du marché noir.

La loi du 23 octobre 1941 définit l'organisation du ravitaillement dans le cadre national, régional et départemental.

Il semble ici s'agir de l'échelon départemental de l'organisation. En effet, la loi indique que « dans chaque département, le préfet, sous la haute autorité du préfet régional, dirige la préparation à l'exécution des plans de ravitaillement dressés par le Gouvernement ». Pour l'exécution de cette tâche, le directeur départemental du ravitaillement général est son représentant permanent.

¹ Publiée au *Journal Officiel* du 22 novembre 1941

Le préfet est donc tenu de « contrôler ou d'assurer la fourniture des produits ou denrées que son département doit livrer à d'autres départements [...], d'assurer, dans le cadre du plan national, le ravitaillement de son propre département ».

Afin de mettre un terme aux désordres dus à la période de pénurie régnant dans la profession, le gouvernement de Vichy encadre l'organisation laitière en la remettant entre les mains de groupements composés de professionnels désignés arbitrairement et dotés de pouvoirs réglementaires. L'ordonnance du 3 août 1944 met fin à l'activité des groupements de cette nature.

L'ordonnance n°45-1580 du 17 juillet 1945 portant création d'un service technique interprofessionnel du lait définit une organisation adaptée aux circonstances, traitant les problèmes de ravitaillement immédiat et anticipant sur l'avenir de l'économie laitière. Ce projet prévoit entre autre « la création d'un collège de professionnels appelé à éclairer le ministre de l'agriculture sur les conditions dans lesquelles sera établie la charte de l'économie laitière ».

1- Frais de déplacement des contrôleurs, commis et chefs de districts

Contrôlés par le secrétaire d'Etat au Ravitaillement (et par le directeur de la Répartition sous le gouvernement de Vichy), les frais de déplacement des commis, chefs de districts, contrôleurs laitiers et contrôleurs de cartes sont remboursés par la Direction départementale du ravitaillement général dont dépend la « Section lait ».

Les frais de déplacement comportent les frais de mission alloués pour les déplacements accidentels, les frais de tournée pour les déplacements effectués dans la limite du département, les indemnités kilométriques lorsque l'agent utilise sa voiture, son vélomoteur ou sa bicyclette personnels pour les besoins du service et les indemnités de stage.

Des indemnités pour l'achat d'une bicyclette, très nombreuses en 1941 et 1942, sont également versées aux demandeurs moyennant justificatif.

Une autorisation personnelle de circulation permet l'utilisation d'un véhicule de service.

En 1947, le taux de traitement des fonctionnaires de l'Etat est révisé : les remboursements deviennent plus conséquents pour les chefs de famille.

Cette liasse permet d'apprécier l'étendue de la zone de contrôle établie au district, l'évolution des moyens publics alloués à cette mission pendant et après la Seconde guerre mondiale, le type de professions employées par le service, le nombre de kilomètres parcourus et le modèle de véhicule utilisé.

2- Production des produits laitiers

Cette deuxième liasse rassemble une partie des archives de la Commission des amendes : ce collège, constitué du directeur du Ravitaillement général, du chef de section du Contentieux, de celui de l'Approvisionnement, du rédacteur au service des Produits laitiers et d'une secrétaire, étudie les dossiers de producteurs établis par les contrôleurs dans le but d'estimer l'état sanitaire des cheptels laitiers, de vérifier le nombre d'animaux déclarés et existants et de déterminer le montant de l'amende relative aux antécédents contentieux et à la gravité des faits.

La sous-commission de la viande se réunit pour étudier les demandes d'attribution de cartes professionnelles d'acheteur.

Le service du lait (et des produits laitiers), également appelé Section lait, gère la distribution aux laiteries et industriels laitiers, fromagers et fromageries du matériel de production (pots à lait, basset à beurre, écrémeuse) jusqu'en 1948 : en effet, en raison de la rareté des métaux utilisés pour l'armement au moment du conflit, il devient difficile de se fournir en métal, notamment pour ces objets composés de tôle d'acier ou tôle vernie, d'aluminium ou d'almasilium.

De même, le textile, utile à la fabrication des fromages, est rationné, en raison de la pénurie de charbon nécessaire au fonctionnement de l'industrie textile. Les besoins en coton, en toile de beurre,

en lin, en toile à bâche pour les camionnettes de livraison, en jute sont obtenus à l'aide de chèques matière (l'équivalent des tickets de rationnement).

Dans ce contexte, la Section lait centralise les demandes et assure la distribution aux producteurs.

Cette liasse offre une vision précise de la production laitière et de l'organisation des producteurs en coopérative et syndicats au cours de la période 1945-1949 : les ressources restent limitées et pourtant, les besoins des producteurs sont dominants en raison de l'augmentation de la production.

Le contrôle chez le producteur détermine la qualité des produits : le taux d'humidité anormalement élevé observé dans le beurre atténue la qualité des produits et leur apport nutritionnel.

Les documents rendent également compte des difficultés de distribution des produits. La priorité donnée au lait et au beurre alerte les autorités car la distribution du fromage, essentiel à la santé des enfants, n'est pas assurée correctement.

Une liasse est consacrée à la distribution du lait en Baie de Somme² : la pénurie d'essence et de pneumatiques nécessaires au bon fonctionnement des véhicules de collecte provoque des menaces de suppressions de dépôts, engendrant une restriction de l'approvisionnement en lait après la Seconde guerre mondiale.

La popularisation du lait pasteurisé pallie cette difficulté, d'autant que l'alimentation en lait des stations balnéaires devient une priorité économique pour les producteurs locaux.

Cette liasse permet donc d'approcher l'impact économique et sanitaire des conflits et de leur impact après-guerre sur la production laitière.

3- Contrôle de la production animale et végétale

Les « cahiers de ressources » donnent une vision de l'étendue des productions céréalières et animales en 1945 et a contrario, met l'accent sur l'absence de fermes dans certains villages.

Les contrôles, effectués au sein d'un canton (ou district) par un chef de district³, garantissent l'imposition en nature des producteurs.

Cette imposition s'établit sur la base, pour la production végétale, de la surface de l'exploitation (terres labourables, pâturages), du type de production (blé, seigle, avoine, orge, pomme de terre, légumes secs, oléagineux et autres cultures : lin, betterave industriel, colza) et pour la production animale, du nombre d'occupants et de bêtes (chevaux, bovins, ovins, porcins, caprins, lapins, production laitière, poules, œufs, volailles) présents sur l'exploitation.

Les données remontées à la Direction départementale du Ravitaillement permettent ainsi de gérer la production céréalière et de pallier les manques en orientant les agriculteurs sur la culture de céréales devenues insuffisantes pour les besoins de la population. En 1944, la pénurie de pommes de terre est ainsi compensée par la culture du rutabaga, de la betterave rouge, de la cameline⁴ ou encore de la carotte.

Le service reçoit également les réclamations des producteurs : une lettre d'un maire adressée au chef du district indique que le taux d'imposition est trop élevé et demande à ce que les dégâts de la guerre soient mieux pris en compte.

COMMUNICABILITÉ

Il convient de rappeler qu'aux termes du code du Patrimoine, les documents relatifs aux enquêtes de police judiciaire sont soumis à un délai de communicabilité qui est actuellement de soixante-quinze ans à compter de la date du document ou du document le plus récent inclus dans le dossier.

**La communicabilité des liasses de ce versement est donc
soit immédiate, soit de 75 ans.**

² Une des cotes du 31 W (en cours de classement) évoque d'ailleurs l'organisation du ravitaillement en lait sucré pour les enfants après la guerre en raison des carences et problèmes de croissance observés chez certains.

³ Les demandes de remboursement de frais de déplacement se trouvent en 68W1.

⁴ Également appelée « lin bâtard » ou « sésame d'Allemagne », la cameline est une plante cultivée pour la production d'huile végétale et de nourriture pour animaux.

BIBLIOGRAPHIE⁵

Pénurie et ravitaillement

BRUEGEL (Martin). *Profusion et pénurie : Les hommes face à leurs besoins alimentaires*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2009. **[8° 4766]**

CHELINI (Michel-Pierre). *La Somme de 1940 à 1945 : une économie de pénurie en situation de frontière*. [S.l.] : [s.n.], 1998. **[8° 3045/12]**

Journal Officiel de l'Etat français, 30 août 1940 : loi du 27 juillet 1940 portant sur la création sur du Comité central des Groupements interprofessionnels laitiers. **[2K483]**

Journal Officiel de l'Etat français, 18 octobre 1940 : loi du 08 octobre 1940 sur l'organisation du Secrétaire d'Etat au Ravitaillement. **[4Po 324]**

Journal Officiel de l'Etat français, 19 novembre 1940 : loi du 17 novembre 1940 portant sur la création de l'ONIC (l'Office national interprofessionnel des céréales). **[4Po 325]**

Journal Officiel de l'Etat français, 30 juillet 1941 : loi du 26 juillet 1941 portant création du Conseil Supérieur du Ravitaillement. **[4Po 329]**

Journal Officiel de l'Etat français, 29-30 septembre 1941 : loi du 27 septembre 1941 portant création du Comité national interprofessionnel des Viandes. **[4Po 330]**

Journal Officiel de l'Etat français, 22 novembre 1941 : loi du 23 octobre 1941 sur l'organisation du ravitaillement dans le cadre national, régional et départemental. **[4Po 331]**

THOUZET (Anne) et BERNARD (Gilles). *La Haute-Garonne à travers ses archives, La Seconde Guerre mondiale*. Archives départementales de Haute-Garonne, 1996.

VON BUELTZINGSLOEWEN (I.). *Morts d'inanition : Famine et exclusions en France sous l'Occupation*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2005. **[8° 4166]**

⁵ Est indiquée en gras et entre crochets la cote des ouvrages, revues et brochures conservés aux Archives départementales de la Somme.

SOURCES COMPLEMENTAIRES

1. Archives nationales

F/23/404-F/23/540 : Inspection générale du ravitaillement (IGR)

AJ/41/ 21/42/ à 2148 : Archives des organismes issus de l'armistice de 1940, délégation française auprès de la Commission allemande d'armistice (D.C.A.A.). VIII Ministère de l'Agriculture et du Ravitaillement. Cabinet du ministre. Section d'Armistice (colonel Laporte)

2. Archives départementales de la Somme

Série W, archives contemporaines postérieures à 1940

Ravitaillement

Fonds du cabinet du Préfet

26 W : Occupation allemande et libération, 1940-1962

44 W : Protection civile. Sûreté nationale. Ravitaillement, 1938-1973

1356 W : Direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, Ravitaillement et répression du marché noir, 1940-1984.

Agriculture pendant et après la Seconde Guerre mondiale

12W : fonds de la Direction des relations avec les services extérieurs de l'Etat, des affaires économiques et de l'emploi, affaires économiques et sociales. - Travail ; commerce ; agriculture ; logement ; permis de conduire, 1940-1966.

49W : fonds du Cabinet du Préfet. – Agriculture, 1940-1971.

60 W : fonds de la Direction des relations avec les services extérieurs de l'Etat, des affaires économiques et de l'emploi, affaires économiques et sociales. - Agriculture ; élevage ; consommation ; artisanat ; établissements classés ; activité économique ; organismes sociaux et consulaires, 1940-1971.

82 W : fonds de la sous-Préfecture de Péronne, mise en place d'un plan de ravitaillement : dossier administratif. Titres d'alimentation individuels et collectifs. Comptabilité. 1944-1994

1101 W : fonds de la direction des affaires juridiques et de l'administration locale, Police administrative générale, contrôle des prix (alimentation, services, établissements de santé, casinos). 1946 – 1984

1275 W : fonds de la Direction départementales de l'équipement, dossiers de dommages de guerre. - Exploitations agricoles, registres des inscriptions, 1939-1945.

1360 W : fonds de l'Office national interprofessionnel des céréales (O.N.I.C.), délégation du département de la Somme. - Suivi des collecteurs de céréales : dossiers individuels des collecteurs agréés, organismes radiés ; suivi des producteurs grainiers ; triage à façon ; équipements de stockage : dossiers d'agrément et individuels ; comité départemental des céréales : procès-verbaux ; suivi des prix, 1930-1991.

1398 W : fonds de la direction de l'administration générale et de la réglementation. - Dossiers de réglementation pour ports d'armes, commerce, associations, sociétés de gardiennage, colombophilie,

exercices militaires, appareils à vapeur, professions réglementées, bals, discothèques, animaux, instruments de mesures, police des gares et agents immobiliers, 1949-2000.

REPERTOIRE NUMERIQUE DETAILLE

- 68W1** Fonctionnement du service, remboursement des frais de mission et de déplacement⁶, centralisation des demandes d'indemnités kilométriques et d'indemnités de stage, enregistrement des véhicules, barèmes : tableau comptable par agent, état récapitulatif de paiement, texte de loi, ordre de mission, autorisation de circulation. 1941-1949
- 68W2** Section lait. - Production de lait, réunion de la commission des amendes aux producteurs de lait et de la sous-commission de la viande de la Direction du Ravitaillement général de la Somme, examen des dossiers : compte-rendu de réunion, état récapitulatif des amendes, tableau de suivi des visites aux producteurs (1946-1948) ; Administration du contrôle économique, condition de livraison, application des procédures d'hygiène, de traitement du lait, de la qualité et du prix : procès-verbal de contrôle, rapport de vérification, procès-verbal de gendarmerie, circulaire (1946-1948) ; Collecte, utilisation et transformation des produits laitiers : relevé d'expédition, compte-rendu de collecte, tableau récapitulatif, statistiques (1949). Organisation de l'approvisionnement et de la distribution du lait, déclaration des denrées entreposées en frigorifiques : tableau récapitulatif, liste des usines laitières de la Somme, texte de loi (1941, 1945-1948) ; Approvisionnement de la Baie de Somme, collecte et distribution du lait, organisation des dépôts, suppression et déclaration : correspondance (1947-1949). Approvisionnement des producteurs en fourniture : bon d'enlèvement, correspondance, documentation commerciale, arrêté et circulaire (1945-1949) ; Usage industriel du textile et du papier, attribution et répartition aux producteurs : correspondance, bon de retrait, facture, tableau récapitulatif des besoins et distribution (1945-1949). 1945-1949
- 68W3** Section agricole. - Contrôle de la production animale et végétale, répartition des impositions : 21 cahiers de ressources des districts n°1 (Amiens), 2 (Boves), 3 (Conty), 4 (Corbie), 5 (Oisemont), 6 (Picquigny), 7 (Molliens-Vidame), 8 (Poix-de-Picardie), 9 (Hornoy-le-Bourg) et 10 (Abbeville).
Chaque cahier (non daté) indique par commune et par exploitant, le volume de production et l'imposition correspondante. D'autres documents ont été intégrés dans certains : correspondance, bulletin de déclaration agricole, relevé nominatif des personnes appelées à bénéficier de la ration de producteur de céréales pour le pain et le lait, note de service, répartition des œufs et volailles à fournir (1943), tableau récapitulatif d'une culture de remplacement de la pomme de terre (1944). [1943-1945]
- 68W4** Engagement des dépenses sur délimitation du prix de la viande : registre de suivi des versements de subvention. 1947

⁶ ou dits « de tournée ».